



Demande de retraite carsat

Par **Visiteur**, le **11/08/2018** à **08:37**

Bonjour

j'ai cotisé pendant 3 ans comme chef d'exploitation agricole et ensuite j'ai fait ma carrière dans le privé pendant 38 ans , on me demande de réaliser ma demande de retraite à la MSA
J'ai dû mal à comprendre qui va payer ma retraite

merci pour vos réponses

cordialement

Par **morobar**, le **11/08/2018** à **08:43**

Bonjour,

En fait, il faut liquider les droits dans les 2 régimes, aucun ne va le faire pour l'autre.
Vous aurez des versements séparés de la part des 2.

Par **jos38**, le **11/08/2018** à **14:39**

bonjour. vous devez demander la liquidation de votre retraite aux 2 régimes auprès desquels vous avez cotisé, une demande à carsat, une autre à la msa et également auprès de votre dernière caisse complémentaire (arcco ou autre)

Par **goofyto8**, le **11/08/2018** à **14:58**

[citation]vous devez demander la liquidation de votre retraite aux 2 régimes auprès desquels vous avez cotisé, [/citation]

Inexact.

Il ne faut pas confondre retraite de base et retraites complémentaires

La CARSAT et la MSA étant une seule et même branche du régime général, une personne ne peut en aucun cas toucher deux retraites, l'une de la CARSAT et une seconde de la MSA.

La retraite de base pour Gigiss, sera calculée sur les 25 meilleures années et en tenant compte du nombre de trimestres validés (CARSAT + MSA)

Par **Visiteur**, le **11/08/2018** à **19:32**

Bonjour

Jos38 et morobar, il y a une bonne raison à cela...

<https://presence-carsat.info/liquidation-calcul-et-paiement-uniques-de-la-retraite-de-base-du-nouveau-pour-les-neo-retraites/>

Par **goofyto8**, le **11/08/2018** à **20:26**

Selon le lien donné par pragma c'est la MSA qui se chargera de calculer et de payer la retraite de base de Gigiss (pour l'ensemble de sa carrière)

Par **morobar**, le **12/08/2018** à **08:16**

[citation] une personne ne peut en aucun cas toucher deux retraites, l'une de la CARSAT et une seconde de la MSA.[/citation]

Ha oui ??

Etudiant j'ai eu des petits jobs d'été, cueillette des pommes, cerises...

ET du coup je touche tous les mois une retraite MSA ET une retraite CARSAT.

Ainsi que ARRCO/AGIRC en complémentaire.

Par **goofyto8**, le **12/08/2018** à **16:26**

[citation]ET du coup je touche tous les mois une retraite MSA ET une retraite CARSAT[/citation]

Impossible.

On ne peut cumuler [s]deux retraites de base [/s]de régimes alignés.

La retraite MSA que vous dites recevoir chaque mois, est une retraite complémentaire

agricole payée par la MSA mais pas une retraite de base de la MSA.

C'est bien pour cela que Gigiss doit s'adresser à un guichet unique (MSA) [s]pour l'ensemble de sa carrière[/s]

Par **jos38**, le **12/08/2018** à **17:07**

mon mari touche sa retraite salarié ET sa retraite RSI. mais il est vrai qu'il faut faire sa demande à son dernier régime qui s'occupera de tout regrouper.

Par **Visiteur**, le **12/08/2018** à **17:16**

Pouvez vous admettre une seconde que les choses puissent exister..puis évoluer !?

Par **jos38**, le **12/08/2018** à **17:22**

mais bien sûr pragma, c'est bien pour ça que je dis qu'effectivement, il faut faire la demande au dernier régime cotisé. mais je réponds à Goofyto8 qui est péremptoire dans sa réponse à Morobar

Par **goofyto8**, le **12/08/2018** à **18:41**

Bonjour,

[citation]mais je réponds à Goofyto8 qui est péremptoire dans sa réponse à Morobar
[/citation]

Ma réponse n'est pas péremptoire car le RSI (commerçants artisans) n'est pas un régime aligné avec celui des salariés du régime général. Donc deux retraites versées

Tandis que MSA (salariés agricoles) et CARSAT (salariés du secteur privé) sont des régimes alignés donc une seule retraite versée

Par **morobar**, le **12/08/2018** à **19:19**

C'est quand même étonnant.

J'affirme percevoir une retraite de la MSA, et on me dit que c'est faux, qu'il s'agit d'un régime complémentaire.

A l'époque qu'on évoque ici, le seul régime complémentaire qui existait était l'IRCANTEC que J'ai aussi fréquenté car ayant œuvré à EDF aussi pendant les vacances scolaires, à emballer des bandes magnétiques et alimenter les imprimantes en liasses de factures vierges.

Cette retraite est versée le 10 de chaque mois, sachant que les retraites complémentaires

sont toujours versées en début de mois.

Par **goofyto8**, le **12/08/2018** à **19:34**

Les retraites de base des[s] salariés [/s] que ce soit ceux qui ont travaillé dans le domaine agricole (MSA) ou ceux qui ont travaillé dans le secteur privé (par exemple, industrie) sont calculés selon le nombre de trimestres validés et une moyenne sur les 25 meilleures années. Donc ce serait un non sens de payer deux retraites incomplètes à un salarié qui aurait fait la moitié de sa carrière comme salarié agricole et l'autre moitié dans l'industrie.

Ce salarié va toucher une seule retraite de base calculée sur l'ensemble de sa carrière de salarié (les trimestres sont validés et comptabilisés indifféremment que ce soit pour la partie agriculture ou la partie industrie).

Si on suivait l'argumentaire de morobar où un salarié aurait droit à deux retraites de base (une par la CARSAT une seconde par la MSA) cela signifierait que pourquoi pas, même un retraité de la CARSAT, pourrait, sur le tard, travailler quelques années comme salarié agricole pour améliorer ses revenus, et percevoir une autre retraite de base payée par la MSA. On voit que cela n'est pas crédible !

[citation]J'affirme percevoir une retraite de la MSA[/citation]

C'est possible, en cumul avec une pension de fonctionnaire ou une retraite d'un régime spécial (SNCF, Banque de France ou autre) mais certainement pas en cumul avec une retraite de base versée par la CARSAT

Par **morobar**, le **13/08/2018** à **08:43**

La bête est tétue.

J'affirme percevoir 2 retraites effectivement incomplètes en nombre de trimestres, et je n'ai jamais été fonctionnaire ni relevant de régimes spéciaux.

En fait je perçois un peu moins de 20 euro par mois pour la MSA.

C'est le montant minimum des pensions de cet organisme.

Par **goofyto8**, le **13/08/2018** à **12:26**

Le lien donné par pragma et qui pointe vers la site de l'Assurance Vieillesse donne tort à morobar .

Il a donné à Gigiss une réponse erronée car fondée sur des informations obsolètes.

[citation]En fait, il faut liquider les droits dans les 2 régimes, **aucun ne va le faire pour l'autre.**

Vous aurez des versements séparés de la part des 2.

[/citation]

Il lui a dit qu'il doit impérativement déposer, en tant que salarié, deux demandes de [s]retraite de base[/s], l'une à la CARSAT et l'autre à la MSA et que chacune des deux caisses lui paiera une retraite.

Le lien donné par pragma montre clairement qu'il y a lieu de ne déposer qu'un dossier, pour une seule retraite de base.

[citation]les assurés des régimes alignés (Carsat, MSA, RSI) auront désormais leur pension calculée, liquidée et payée par un seul de ces régimes. C'est le dernier régime auquel vous aurez cotisé, même si ce n'est pas le régime auquel vous avez le plus longtemps cotisé, qui assure la liquidation, notifie la décision et procède au paiement de la pension de retraite pour le compte de l'ensemble des régimes alignés. C'est également ce « régime compétent » qui assure l'envoi des signalements informatiques aux régimes de retraite complémentaires concernés.[/citation]

Par **jos38**, le **13/08/2018** à **12:45**

bonjour. pour info, le rsi est aligné sur le régime général depuis janvier 2018 mais continue à verser sa retraite à mon mari, indépendamment de l'autre (91€ pour 4 ans de commerce). carsat a compté ces 4 ans de cotisation pour le nombre total de trimestres

Par **Visiteur**, le **13/08/2018** à **19:11**

La LURA est un dispositif issu de la réforme des retraites de 2003 instaurant un principe d'égalité de traitement entre les assurés des régimes de retraite alignés, Carsat, MSA et RSI.